

PLU

- Plan Local d'Urbanisme -

Commune de

KESKASTEL

ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT

REVISION N° 1 APPROBATION

VU POUR ETRE ANNEXE
A LA DELIBERATION DU 17 8 JUIN 2010

A KESKASTEL, le 19 JUIN 2010

Le Maire

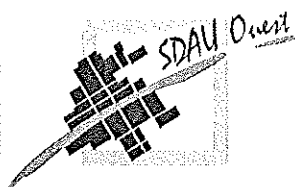


Théo FEUERSTOSS
Théo FEUERSTOSS

C234PRR01



CONSEIL
GENERAL
DU BAS-RHIN



Les orientations d'aménagement

En complément aux dispositions réglementaires définies au plan du règlement et au règlement, les présentes orientations d'aménagement transcrites dans les documents graphiques ci-après sont définies pour :

1. La création d'une desserte piétons/cycles dont la finalité est de :

- Générer et favoriser un axe de liaisons douces selon un axe nord-sud uniquement dédié aux piétons et cyclistes
- Améliorer la desserte cycliste et piétonne des quartiers du village
- Aménager les abords de ces nouveaux parcours en créant aux besoins des espaces végétalisés qui assureront la transition entre les nouveaux quartiers et la voie de chemin de fer
- Ouvrir les nouveaux quartiers d'habitat sur le village existant

La voie reliera les deux zones d'activités nord et sud selon le principe d'aménagement indiqué graphiquement ci-dessous.

Le principe de la voie piéton/cycle est de longer l'axe de la voie ferrée qui en constitue son épine dorsale, et desservir successivement l'ensemble des quartiers traversés : les quartiers d'habitat existant, les futurs quartiers d'habitat, la zone de loisirs ainsi que les zones d'activités.

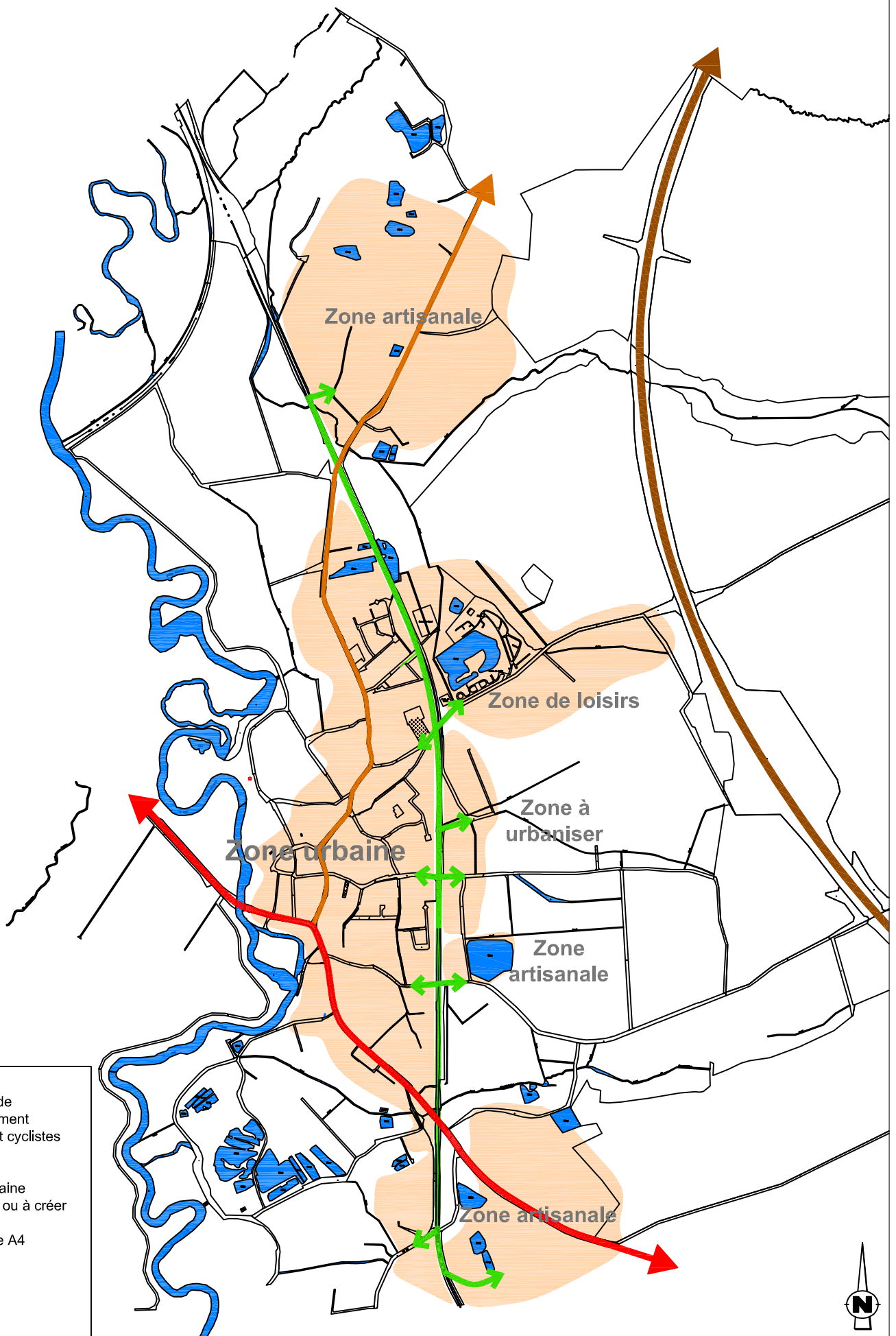
Nota :

Le tracé de la desserte est donné à titre indicatif.

La vue en plan sur l'aménagement de cet espace est donnée à titre purement informatif.

ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT

PLU de Keskastel

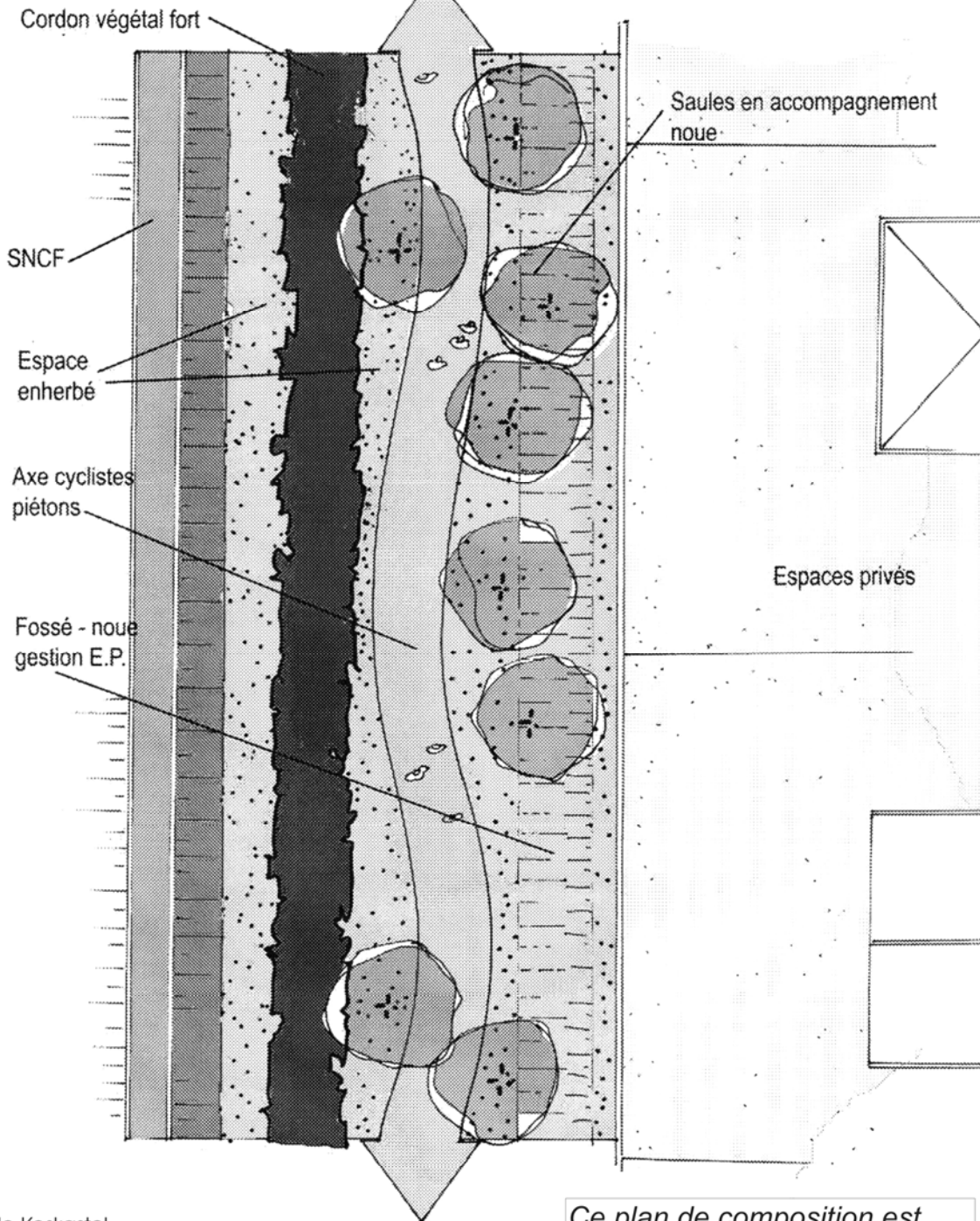


-  Principe de liaisonnement piétons et cyclistes
-  Zone urbaine existante ou à créer
-  Autoroute A4
-  RD 1061
-  RD 338



EXEMPLE

Vue en Plan: axe cycliste - piéton Nord - Sud



PLU de Keskastel
Orientations d'Aménagement

*Ce plan de composition est
donné à titre informatif.*